

Présentation du GFV « ESPRIT 20 DE BOURGOGNE »

Ce dossier présente l'opération de création d'un Groupement Foncier Viticole réservé à des investisseurs privilégiés désireux d'allier l'intérêt d'un placement à long terme et le plaisir d'être propriétaires de belles appellations de Bourgogne.

Le vignoble (les terres et les vignes) constituera le seul actif du Groupement Foncier Viticole ESPRIT 20 DE BOURGOGNE (le « GFV ») en cours de création. Ces vignes sont exploitées par la société DOMAINE PATRICK CLEMENCET au moyen d'un bail rural à long terme : le GFV est le bailleur, l'exploitant est le fermier.

La société DOMAINE PATRICK CLEMENCET appartient au groupe JEAN-BAPTISTE BEJOT présidée par M. Vincent Sauvestre.

Les vins issus des parcelles de vignes appartenant au GFV et exploité par le fermier seront étiquetés sous la marque « VIGNOBLE PATRICK CLEMENCET ».

Le schéma ci-dessous représente la future organisation du GFV :

